

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

Abraham bar Nissim Khalifa Z"l	16 Tévet - 14 Jan
Salomon Elbaz bar Miriam Z"l	16 Tévet - 14 Jan
Samuel Sabbah Z"l	18 Tévet - 16 Jan
Esther bat Fréha Assayag Z"l	20 Tévet - 18 Jan
Mordechai Elfassy Z"l	20 Tévet - 18 Jan
Éliyahou Acoca Z"l	22 Tévet - 20 Jan
Fibi bat Hanina Elbaz Z"l	22 Tévet - 20 Jan
Rahel bat Fréha Ohayon Z"l	22 Tévet - 20 Jan

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: Communauté Hékhhal Shalom

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: 1- M. Léon Assayag pour la nahala de sa mère

Esther bat Fréha Assayag Z"l

2- Mme Colette Sabbah et ses filles pour la nahala

de son époux et leur père Samuel Sabbah Z"l

3- La famille Acoca pour la nahala

de leur frère Éliyahou Acoca Z"l

4- M. Joseph Ohayon pour la nahala

de sa mère Rahal bat Fréha Ohayon Z"l

5- MM. Mimoun Elbaz pour la nahala

de son père Salomon Elbaz bar Miriam Z"l

KOLLEL HEKHAL SHALOM

DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"l ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"l

On Vous invite de venir étudier au Kollel

et ajoutez de la lumière dans Votre Vie

ON VOUS ATTEND CHAQUE SOIR

DU LUNDI AU JEUDI 20h00 - 21h15

COURS DE TORAH POUR TOUTS LES NIVEAUX, VENEZ DÉCOUVRIR VOTRE NIVEAU avec Rabbin A. Ronen Abitbol: tout les soirs de 20h à 21h15. Avec Charles Abikhzer: Lundi de 20h à 21h15. Le 101

Paramètre d'Israël, Mardi de 20h à 21:15 Houmach avec commentaires, Mercredi 20h à 21h15:

Introduction aux notions de la Kabbala . Avec Yossi Mouyal: Tout les Jeudi de 20h30 à 21h15:

Paracha de la semaine

INFORMATION: www.hekhalshalom.com

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Synagogue - Kollél - Mikvé - Salle des fêtes
825 Gratton, Ville Saint- Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707

- ◆ Etudier la Torah ce jour-là ou dédier un cours en son souvenir.
- ◆ Réciter le Kaddich. Si vous ne pouvez le faire, arrangez-vous pour que quelqu'un le dise à votre place.
- ◆ Offrir un petit déjeuner à la synagogue ce jour, ou la Séouda Chélichit le Chabbat tombant à la fin de la même semaine
- ◆ Il est très recommander de jeûner le jour de l'année pour ses parents, depuis le lever du soleil jusqu'au soir (sauf les jours où il est interdit de jeûner - consultez pour cela un rabbin)
- ◆ Contactez la synagogue si vous avez besoin d'aide.

ÉVÉNEMENTS HÉKHAL SHALOM

Comité des Dames d'Hékhhal Shalom

HAFRACHAT 'HALLA

Conférencier Rabbin Ronen Abitbol

Le Mercredi 25 Janvier 2017 à 19h30

Commanditée par: 1- Sarah Bensimon,

Refouah Shlemah de Libba Ahouva bat Zeisal

et Yehuda Ben Rachel

Bonne délivrance pour Leah Dinah bat Betty

2- Vanessa Soussana

Mazal pour ses sœurs Sandra et Yael bat Joelle

Réussite de ses enfants Noam et Liora

N'oubliez pas d'apporter vos bols pour pétrir

vosre pâte et un plastique pour la couvrir

Les ingrédients vous seront fournis



BH, À LA PROCHE DE LA FÊTE DE PESSA'H, NOUS PRÉPARONS

"LE GUIDE SÉPHARADE DE PESSA'H" 5777-2017.

COMME CHAQUE ANNÉE, NOUS AVONS BESOIN DE

"COMMANDITAIRES" ENFIN DE LE PRODUIRE, AIDEZ NOUS

AVEC DES DÉDICACES DE BONNE FÊTÉS, RÉFOUA CHÉLÉMA, ET

À LA MÉMOIRES DE VOS CHERS,

LES COÛTS SONT 1 PAGE : \$500, 1/2 PAGE: \$300 ET 1/4 DE

PAGE (OU CARTE D'AFFAIRE): \$126

VEILLEZ ME CONTACTER: teknovar@videotron.ca

CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 3 No.39

SAMEDI 14 JANVIER 2017

16 TEVET 5777

Paracha

VAYEHI

Allumage des bougies
du Chabbat: 16:18
Sortie du Chabbat: 17:26



Horaire des Offices 2017 - 5777

Chabbat Samedi 14 Janvier 2017

Chahrit: 8:15

Minha suivie d'Arvit: 15:45

Dimanche 15 Janvier 2017

Chahrit: 7:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 16:15

Lundi 16 au Jeudi 19 Janvier 2017

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 16:15

Vendredi 20 Janvier 2017 - 22 TÉVET

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 16:15

Allumage des bougies: 16:27

NOUVEAU SERVICE H.S

VOUS POUVEZ SPONSORISER L'ÉTUDE DE LA

TORAH DE LA SEMAINE AU KOLLEL

À LA MÉMOIRE D'UN CHÈR,

UNE RÉFOUA CHÉLÉMA, RÉUSSIITE, ETC.

UN JOUR \$52

UNE SEMAINE \$180

CONTACTER LE BUREAU OU RAV RONEN

PARACHA - VAYEHI

Les bénédictions de Jacob



Yaàkov vécut en pays d'Égypte dix-sept ans... Le moment approcha pour Israël de quitté ce monde... (Berechit 47, 28-29)

Yaàkov, qui a vécu en Egypte, sent sa fin approcher. Il fait promettre à Yossef de se faire enterrer en Terre Sainte. Yaàkov bénit les deux fils de Yossef, le cadet avant l'aîné Ensuite Yaàkov réunit tous ses fils et les bénit chacun à son tour. Yaàkov expire et rejoint ses pères. Toute l'Égypte le pleure pendant 70 jours. Yossef l'enterre en Terre Sainte, à Hébron, là où demeurent déjà Avraham et Yits'hak. Il retourne ensuite en Egypte et rassure ses frères qu'il ne leur veut aucun mal.

Le 3 Facteurs d'une Bénédiction

Yaàkov bénit ses enfants avant sa mort. A un autre endroit (Zot haBérakha), il est dit: «Et voici la bénédiction dont Moché, l'homme de D-ieu, bénit les enfants d'Israël avant de mourir». (Nombres 33:1).

De là nous apprenons que la bérakha (bénédiction) dépend de trois facteurs:

1. De qui elle émane : «Et voici la bénédiction dont Moché, l'homme de D-ieu...»
2. Celui qui la reçoit : «... bénit les enfants d'Israël...» .
3. Le moment où elle est dite : «... avant de mourir».

Maintenant, on comprend pourquoi Yaàkov a voulu bénir ses enfants spécialement avant sa mort. La bénédiction est plus effective donnée avant la mort, car l'âme est alors plus détachée de tout ce qui est matériel. Yaàkov et Moché donnèrent pour cette raison leur bénédiction avant de mourir, c'est le summum de la bénédiction. (Siforno).

Le Rabbin Ronen A. Abitbol peut être rejoint au
(514) 831-4530 - r.abitbol@hekhshalom.com

Rabbin Ronen A. Abitbol



Rassemblez-vous

Avant de quitter ce monde, Yaâkov réunit ses enfants pour les bénir. Pour que cette bénédiction soit efficiente, Yaâkov dit:

« Hé-assefou »-Rassemblez-vous, « Hitgabetsou »-
Serrez vos rangs, « Vechim'ou » et écoutez..

L'Eternel avait dit à Abraham : « Ta descendance sera aussi nombreuse que le sable de la terre ». Quel est le sens de cette comparaison ? Un grain de sable isolé est vite emporté par les vagues tandis que beaucoup de grains entassés, liés les uns aux autres, deviennent une barrière, capable d'endiguer l'avance de la mer. Tel est le message de Yaâkov à ses descendants: Un juif isolé peut être considéré comme perdu. La Halakha interdit d'ailleurs aux juifs d'habiter dans une ville où il n'y a pas une communauté d'au moins dix personnes. Comment une famille isolée peut-elle valablement élever ses enfants, célébrer les fêtes, manger cachère et maintenir intégralement son identité. Les juifs ne se sont maintenus contre vents et marées comme ce sable du bord de mer que dans la mesure où ils étaient liés les uns aux autres, se soutenant et s'encourageant l'un l'autre. Pour demeurer juif on a besoin de cette chaleur humaine au sein la communauté, de ce sentiment de sécurité et de solidarité.

Si le judaïsme a triomphé des épreuves les plus terribles, il le doit à sa fidélité à la communauté, dans la cohésion et dans l'union des forces, dans la complémentarité des uns et des autres. Israël sans la Torah n'est plus Israël. Tout le monde n'est pas apte à faire de l'étude sa principale occupation. Il faut se tourner alors vers l'association des deux frères Yissakhar et Zevouloun. L'un s'occupant d'étude de la Torah, l'autre se chargeant de pourvoir à ses besoins, les deux se partageant le mérite de leur survie.

A ceux qui soutiennent l'étude de la Torah.

Ainsi a demandé Rabbi Boun et a dit: «Les fils de Yaâkov toutes les douze tribus furent rangées icimanière qu'ils le sont en haut.

Pourquoi a-t-il toujours fait précéder Zévlun à Yissakhar dans les bénédictions? (Pourtant Yissakhar est l'aîné de Zévlun, de plus, c'est de lui que descendra de nombreux Sages du Sanhédrin la Grande Assemblée, de laquelle dépend toute l'application de la Torah dans le Peuple d'Israël.)

Et voici qu'Yissakhar étudie la Torah. Et la Torah le précède à tout endroit. Et pourquoi a-t-il fait précéder Zévlun dans les béra'hot. Son père l'a fait précéder et Moché l'a fait précéder! C'est pour nous enseigner que Zévlun l'a mérité car il a fait sortir le pain de sa bouche et l'a donné dans la bouche d'Yissakhar. (Zévlun ne se contentait pas de donner uniquement la Tsédaka pour s'acquitter de la mitsva. Il partageait intégralement ses revenus, si ce n'est plus, pour les donner à son frère. Telle est la signification du verset «sortir le pain de sa bouche».)

C'est pour cela que Zévlun a précédé dans les bénédictions! De là nous apprenons: celui qui supporte ceux qui étudient la Torah reçoit des bérahkhot d'en haut et d'en bas, non seulement cela mais il recevra deux tables, ce qu'une autre personne ne peut acquérir. Il bénéficie d'une richesse prospère dans ce monde-ci et il aura sa part au monde futur. C'est cela que dit le verset: «Zévlun siègera au bord des mers et lui sur la rive des bateaux». Il faut comprendre «au bord des mers» dans ce monde-ci, et «au bord des bateaux», dans le monde futur, comme il est dit: «là-bas vont les bateaux, c'est-à-dire que c'est là-bas qu'afflue l'abondance du monde futur.

Le récipient apte à recevoir la Bérahkha

Hachem dit à Avraham: « Et se feront bénir par tes enfants tous les peuples de la terre ». Le mot "Ve-hit-baré-khou" - "se feront bénir" indique que ce n'est pas Avraham qui bénit mais le Tout-Puissant. Avraham subira de multiples épreuves afin de gagner le mérite de transmettre la bénédiction divine à sa

descendance. Ainsi finit le verset: « car tu as reçu ma parole. »

Voici ce que nous enseigne la michna dans le traité d'Ouktsin (ch.3 michna 12):

"Ainsi dit Rabbi Shimon ben 'Halaphta: D-ieu n'a trouvé de récipient apte à recevoir la bérahkha pour Israël que le Chalom, comme il est dit: "Hachem, la force il donna à son peuple, Hachem bénira son peuple par le Chalom." (Psaume 19).

De là, nous voyons que pour pouvoir transmettre la bérahkha venue d'Hachem, il faut d'abord maîtriser ses tendances, annihiler sa colère, éliminer son orgueil et être prêt à recevoir sur soi-même le joug du Tout-Puissant en appliquant sa parole à la lettre, de façon dévouée, avec l'amour de son Créateur et de son prochain; comme le disent nos Sages: « trois fois par jour, les enfants d'Israël dans la prière de la Âmida: Source de bénédictions, Tu es Hachem qui bénit son peuple dans le Chalom. »

Bénir avec la main

Il existe trois niveaux chez l'homme: la pensée, la parole et l'action. La bénédiction engage la pensée, la parole et l'acte. La pensée, c'est pour cela que Yaâkov a dit: «Qui sont ceux-là» (Efraïm et Ménaché). La parole, c'est la bénédiction elle-même. L'action, c'est l'imposition de la main sur la tête de la personne.

La main est la partie de l'homme la plus en contact avec ce monde matériel, sanctifiée par l'accomplissement des commandements divins : «ne pas voler», «ne pas frapper», «donner la tsédaka-charité», «téfilin», etc.

La bénédiction passe par le cerveau, arrive à la bouche puis descend jusqu'à la main pour se déposer sur l'être humain. La main droite représente le 'hessed (bonté...donner). Elle s'est habituée à donner, donc elle est plus propice à bénir.

Bénir ses enfants

«Que l'ange qui me délivra bénisse les enfants...». (Béréchit 48,16). «Et Yaâkov bénit Ephraïm et Ménaché en disant: «Par toi Israël bénira en ces termes: D-ieu te fasse devenir comme Ephraïm et Ménaché!». Et il plaça Ephraïm avant Ménaché.». (Béréchit 48, 20). Le Ben Ish Haï dit qu'il est bien que le vendredi soir après le Kiddouch, just avant de se laver le mains pour le motsi, les enfants embrassent la main de leurs parents, en particulier celle de leur mère. 1- Le père les bénira de ses deux mains reposées sur leur tête en disant: - Pour un garçon: «Yésimkha Elo-him kéEfraïm vé-khi-Ménaché. 2- Pour une fille: «Yésimkh Elo-khim kéSara Rivka Ra'hel véLéa.»

Ensuite pour les deux:

◆«Yévarekhékha Ado-naï véyichmérékha. (Que l'Eternel te bénisse et te protège).

◆«Yaér Ado-naï panav élekha vi'hounéka ». (Que l'Eternel fasse rayonner Sa face sur toi et te soit bienveillant.

◆«Yissa Ado-naï panav élekha véyassem lékha Chalom"(Que l'Eternel dirige Son regard sur toi et t'accorde la paix».

◆ «Et ils imposeront ainsi mon nom sur les enfants d'Israël et moi je les bénirai».

Recevoir la bénédiction de ses parents

Une personne doit s'efforcer de recevoir la bénédiction de son père et de sa mère, même s'il ne se trouve pas à table avec eux mais qu'il demeure loin d'eux, qu'il ne se décourage pas de se rendre, s'il en a la possibilité, chaque Chabbath et aux jours de fête d'embrasser leur main et de recevoir leur bénédiction. A part le fait que leur bénédiction est proche de s'accomplir du fait qu'ils le bénissent de tout cœur, comme un père qui s'émeut sur son fils, en plus de cela, cela lui est compté comme une mitsva « d'honorer son père et sa mère ». Le Midrach nous enseigne que toute la grandeur et la puissance d'Éssav provient du fait qu'il a beaucoup estimé la bénédiction de son père et qu'il a poussé un grand cri lorsqu'il a constaté qu'il se l'est faite voler.

Une personne prendra garde à ne pas provoquer de malédiction chez son père ou sa mère, car bien que ces derniers ne le feront pas de plein cœur, qu'ils ne souhaitent pas voir leur progéniture souffrir à cause d'eux et qu'ils le regretteront tout de suite, de toute manière, en plus de la faute de causer de la peine à ses parents, il faut craindre que la personne s'attirera du mal sur elle, que D-ieu nous en préserve. Ainsi, les parents auront pitié de leurs enfants et ne les maudiront pas. (Pélé Yoêts).

Coin de la Halakha

Yartseit (l'anniversaire du décès)

1- Chaque année, on doit commémorer, selon le calendrier juif, l'anniversaire du décès de l'être cher qu'on a perdu. Cette journée s'appelle « Yartseit », mot provenant de la langue Iddish, voulant dire : « Le Jour de L'année ».

2- En cas de doute sur le jour exact, consultez une autorité rabbinique.

3- Cette Journée on a l'habitude d'accomplir les choses suivantes:

◆ Allumer chez soi une bougie de Yartseit la veille, à la tombée de la nuit.

◆ Donner la Tsédaka à la mémoire du défunt.

CE BULLETIN A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:
M. LÉON ASSAYAG POUR LA NAHALA DE SA MÈRE ESTHER BAT FRÉHA ASSAYAG Z" L
MME COLETTE SABBAB ET SES FILLES POUR LA NAHALA
DE SON ÉPOUX ET LEUR PÈRE SAMUEL SABBAB Z" L
LA FAMILLE ACOCA POUR LA NAHALA DE LEUR FRÈRE ÉLIYAHOU ACOCA Z" L
VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530
POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN

